



COMMISSION ACCESSIBILITE
DU 19 JANVIER 2017

COMPTE-RENDU

Invités : Mesdames Martine VILLENAVE - Catherine JOUAULT – Hélène DE SAINT DO – Patricia CLUCK – Marie Christine MILLAUD

Monsieur Patrick BOUYER

Associations de quartier Grand Large – Fief des Galères – Centre-Ville et Aytré Nord

Institutions Résidence Les Cèdres – La Rose d’Aytré – Le Bélem – Club d’entreprises – Présidentes des commerçants – APF – Les Main »17 – ADEI – Les Tamaris – Valentin HAUY

Messieurs Patrick COURTEMANCHE – Philippe MAIGRET

Absents excusés : Madame Patricia CLUCK – Monsieur Serge LACOTTE

Présents : Mesdames Martine VILLENAVE - Catherine JOUAULT

Monsieur Tony LOISEL

Association Grand Large : Messieurs Patrick LANGLAIS et Jacques GAREL

Club d’entreprise : Messieurs Eric BAZILLAIS – Emmanuel FEFEU

APF : Monsieur Alexandre ADAM

Les Tamaris : Monsieur Pascal BIDOIS

Monsieur Bruno PICARD – Interprète en langue des signes

Messieurs Patrick COURTEMANCHE – Philippe MAIGRET

Pour info les membres du Conseil Municipal

Martine VILLENAVE ouvre la réunion à 18 h 00

1. Rappel du contexte règlementaire

Rappel de la loi 2005-102 du 11 février 2005 dite EDCPCPH (Egalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées).

2. Rappel règlementaire au 1^{er} janvier 2015

Rappel des grands principes de la loi 2005-102 du 11 février 2005 dite EDCPCPH

⇒ Prise en compte de tous les types de handicaps (sensoriel, psychique, moteur)

⇒ Accès à tout pour tous

- Affirmation de la continuité de la notion de chaîne de déplacement
- Accessibilité du cadre bâti
- Mise en accessibilité des réseaux de transports publics de voyageurs
- Création d’un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics dans toutes les communes
- Création d’une commission communale ou intercommunale pour l’accessibilité dans certaines communes ou intercommunalité.

3. AD’AP

➤ ***Agendas d’accessibilité programmée***

- Un objectif pragmatique et concerté pour que soit réellement appliquée la loi de 2005
- L’agenda d’accessibilité programmé (Ad’AP) ceci en contrepartie d’un engagement vérifiable de réaliser les travaux nécessaires dans les 3 ans

- L'Ad'AP est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP
 - Dans le respect de la réglementation
 - Dans un délai limité
 - Avec une programmation des travaux et des financements
- Tous les propriétaires et gestionnaires d'ERP sont concernés

L'Ad'AP : Quels délais ?

- Jusqu'à 3 ans maximum pour effectuer les travaux de mise en accessibilité

L'Ad'AP : Comment ?

- Sur la base du document Cerfa 13824*03 (une simple demande d'autorisation de travaux)

L'Ad'AP : Et ensuite ?

- *Etape 1* : Déposer le dossier Ad'AP avec la demande d'autorisation de travaux y afférent, auprès de la mairie d'implantation de l'ERP
- *Etape 2* : Attendre l'approbation, après examen, par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
- *Etape 3* : Mettre en œuvre, dans le respect du calendrier, les travaux de mise en accessibilité
- *Etape 4* : Faire savoir au Préfet et à la Commission l'accessibilité en fin d'Ad'AP que l'ERP est accessible.

- Un accompagnement à la hauteur de l'enjeu

4. Travaux pour les bâtiments communaux

⇒ **Budget 2016 : 123 550 €**

- Centre de loisirs
- Médiathèque
- Dojo
- Ecole Ferry
- Mairie
- Eglise

⇒ **Budget 2017 : 137 400 €**

- Salle Ferry
- Salle Clémenceau
- Baleine Bleue
- Stade de rugby

⇒ **Budget 2018 : 330 400 €**

- Ecole Petite Couture
- Ecole les Cèdres
- Salle les embruns
- Maison Brassens

⇒ **Dérogations pour :**

- Ecole La Courbe
- Ecole de Musique et de Danse
- Ecole Prévert

➤ **Recensement de l'offre de logements accessibles (PCH)**

Il n'y a pas de référent d'organisme qui recense les logements accessibles.

➤ **Recensement des ERP** (Commerces, banques...)

- Déclaration en préfecture
- Copie en Mairie pour les commerces et les banques.

➤ **Transports publics** (CDA - RTCR)

C'est de la compétence de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

En 2017, refonte des transports, remise en accessibilité de tous les arrêts de bus sur la Commune de l'Agglomération.

➤ **Voirie – Espaces publics**

Toutes les voiries neuves doivent être accessibles

Même chose pour les voiries en réfection

Si pas de travaux, pas d'obligation

5. Questions diverses

⇒ *Jacques GAREL* : La plage de Godechaud, est-elle accessible lors des manifestations ?

La descente sera équipée pour faire descendre les fauteuils (tiralo)

⇒ *Club d'entreprise* : Y a-t-il un référent pour renseigner les commerçants ?

Il faut s'adresser à la Préfecture + référent à la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI)

⇒ *Pascal BIDOIS* :

- Problème de sécurité pour les résidents pour aller au centre bourg, pas de respect pour la zone 30
- Problème d'accès pour aller prendre le bus
- Demande un aménagement pour sécuriser l'accès aux Tamaris sur la chaussée (ralentisseur ?)

⇒ *Centre Social* :

- Problème d'accès : La rampe n'est pas aux normes
- Pas de sanitaire handicapé

⇒ *Catherine JOUAULT* : Le Club d'entreprise a-t-il eu des remontées ?

Non

⇒ *Club d'entreprise* :

Demande pour qu'une personne vienne leur donner un coup de main pour présenter les Ad'AP

Prochaine Commission : Septembre 2017

La réunion se termine à 19 h 30.